

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE991

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 37

A l'alinéa 31, substituer aux mots :

« et suivants et L. 831-1 et suivants »,

les mots :

« à L. 542-9 et L. 831-1 à L. 835-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision des références.